



Détermination du salaire de base moyen de référence

Par **gillesds**, le **09/12/2012** à **19:35**

Bonjour,

Je vous interpelle concernant la détermination du salaire moyen de base servant de référence pour le calcul de la retraite du régime général de la CARSAT car je suis en désaccord avec la Caisse.

Je suis retraité de la fonction publique et je perçois une retraite sur la base de 159 trimestres sur 164 exigées pour le taux plein.

Quant au régime général, j'ai 32 trimestres pour 164 exigées.

La CARSAT prend en compte les salaires perçus d'étudiant quand j'ai travaillé un mois alors que j'ai peu gagné mais qui compte pour 1 trimestre validé, quelle compte pour une année complète pour déterminer le salaire moyen. Ainsi ma retraite se trouve diminuée

Je voudrais que la CARSAT "gomme" ou efface, ces trimestres qui ne sont pas des années pleines, pour ne prendre en compte que les années pleines comportant 4 trimestres dans la même année, pour déterminer le salaire moyen de base.

Est ce que mon raisonnement est valable et est-il possible que la Caisse se range à mon avis

Je vous remercie pour votre réponse
cordiales salutations